



VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE

Le cadre législatif sur la vie affective et sexuelle des personnes accompagnées

Cette formation a pour vocation de redonner le cadre légal aux professionnels, bénévoles et administrateurs de l'Association. Il s'agira d'identifier les limites légales de l'accompagnement des personnes en situation de déficience intellectuelle et/ou de handicap psychique.

Objectifs :

- Revoir la loi du 11 février 2005 et ses conséquences
- Les recommandations de bonnes pratiques
- Apporter des réponses aux différents questionnements par le biais du cadre législatif

Contenu et déroulé pédagogique :

- La loi du 11 février 2005
- Le cadre législatif posé de 2018
- Les évolutions possibles de ce cadre (réflexions du gouvernement en cours)
- Lever les questionnements du point de vue juridique :
 - Quelles responsabilités pour les professionnels ? Pour les familles ?
 - Pour les administrateurs ? Pour les personnes accompagnées ?
 - Quelles limites dans l'accompagnement et la prise en compte des besoins et choix des personnes accompagnées ?
 - Comment accompagner et renseigner au mieux les personnes accompagnées ? (accompagnement au quotidien au travail, au foyer, en milieu ordinaire, à la maison pour les familles...)

Durée :

2 rencontres de 3 heures soit 6 heures de formation

Prérequis :

Aucun

Accessibilité :

Professionnels

Bénévoles

Dirigeants

Modalités pédagogiques :

- Ciné-débat
- Montage d'n film
- Échanges à partir des questionnements des participants
- Apports théoriques
- Évaluations régulières

Modalités d'évaluation et de suivi :

- Attestation de formation et bilan individuel délivrés à l'issue de la formation

Modalités et délai d'accès :

- Formation dans votre établissement
- Inscription auprès d'AGAP

Tarif :

Nous consulter

Contact(s) :

Hélène GIULIANO
Responsable formation
0366729030
helena.giuliano@agap-npdc.fr